

Tarifs pour interventions et prestations diverses, distribution de l'eau

Tarifs, TVA 7.7 % incluse

Prestation	Tarif
Tarif d'intervention pour prestations diverses	CHF 91.80 par heure d'intervention. Le matériel et les prestations fournies par des tiers sont facturées en sus, au prix de revient.
Vérification de l'exactitude du compteur	Facturé au temps, au tarif d'intervention pour prestations diverses (voir ci-dessus). Les frais du laboratoire de vérification sont facturés en sus.
Remplacement d'un compteur gelé ou endommagé par la faute du client	Facturé au temps, au tarif d'intervention pour prestations diverses (voir ci-dessus). Le prix d'achat du compteur est facturé en sus.
Pose/dépose de compteur pour le remplissage des piscines	Facturé au temps, au tarif d'intervention pour prestations diverses (voir ci-dessus).
Prélèvement pour analyse de l'eau	Facturé au temps, au tarif d'intervention pour prestations diverses (voir ci-dessus). Les frais du laboratoire de vérification sont facturés en sus.

Tarifs adoptés par la Municipalité de la Ville de Pully le 16 mars 2016.

Applicables au taux de TVA indiqué dès le 1er janvier 2018

Extraits du Règlement communal sur la distribution de l'eau du 1er décembre 2016 :

Art. 18 - L'abonné a en tout temps le droit de demander la vérification de son compteur.

Si les indications du compteur présentent des inexactitudes dépassant, en plus ou en moins, les limites d'une tolérance de 5 %, l'appareil est immédiatement remplacé aux frais du service et les factures établies sur la base du dernier relevé du compteur sont rectifiées au profit de la partie lésée.

Si les indications du compteur restent dans les limites de tolérance indiquées ci-dessus, les frais de vérification sont à la charge de l'abonné.

Extrait de l'Annexe au Règlement communal sur la distribution de l'eau du 1er décembre 2016 :

Art. 8 - Les émoluments pour les prestations spéciales au sens de l'article 46 RDE sont calculés selon un tarif horaire par tranche de 20 minutes, le décompte comprenant le temps de déplacement.

Le matériel est facturé au prix effectif.